



COMMUNIQUÉ

L'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée sera signataire de l'accord des 183 € pour tous et de l'accord OETH .

Depuis plusieurs mois, Force Ouvrière porte ses revendications sur l'attribution des 183 € pour l'ensemble des salariés de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale du secteur non-lucratif. Lors de la dernière Commission mixte paritaire, un projet d'accord a été retenu pour être mis à signature. Notre souhait de décliner cet accord dans chaque convention collective n'a pas été entendu par les autres Organisations syndicales. Le texte présenté à signature n'aura pas le périmètre que nous souhaitions, mais a pour objectif d'octroyer les 183 € à l'ensemble des salariés du secteur.

Une fois signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du secteur, cet accord servira à faire pression sur les employeurs qui refusent à ce jour de le signer. Ils ne pourront plus s'afficher auprès des salariés tout en refusant de valider un accord majoritaire.

Après en avoir débattu, la Commission exécutive de l'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée a décidé de donner le mandat au secrétaire général de signer cet accord. En tant que signataire du Ségur de la Santé, il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour qu'aucun salarié de la branche ne reste exclu du complément de salaire de 183 €.

Au sujet de l'association OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés), l'accord en vigueur doit être renégocié avant la fin de l'année. Force Ouvrière a aussi porté ses revendications pour qu'il soit prorogé de 3 ans en l'état. Les employeurs d'AXESS ainsi que les autres organisations syndicales représentatives de la branche ne l'ont pas souhaité. Ils ont voulu négocier un accord de branche basé sur la représentativité. Bien qu'opposée sur la forme, l'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée considère qu'il est primordial pour les salariés de notre secteur de préserver OETH. Dans un secteur où la sinistralité est importante, il est essentiel d'avoir un système spécifique pour accompagner les salariés victimes de handicap. Pour ces raisons, mais aussi pour préserver l'emploi des salariés d'OETH, la Commission exécutive de l'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée a décidé de donner le mandat à son secrétaire général de signer cet accord.

Paris, le 16 décembre 2022

Le Secrétaire Général
Franck HOULGATTE